

“ Venons à la Baie des Chaleurs.

“ Lorsque j’y envoyai M. Girouard, il devait être seul jusqu’à nouvel ordre, et en conséquence, il fut chargé de toutes les missions. Aujourd’hui que vous voilà de retour le même arrangement ne doit plus subsister. Vous n’y trouveriez pas votre compte. J’ai donc jugé à propos de laisser seulement à M. Girouard, les missions de Restigouche, de Napiséguit, de Caraquet et de Miramichi. Toutes les autres vous appartiendront. Par ce moyen, toute la Baie sera desservie plus facilement et vous saurez, ainsi que M. Girouard, à quoi vous en tenir. Restent le Cap Breton et l’Île Saint-Jean, dont j’ai encore parlé à M. Hussey. Mais en attendant je désirerais bien que vous y fissiez une visite dans le cours de l’été, pourvu que vos missions n’en souffrent pas, ou que vous y envoyassiez M. Girouard, dans le cas où il pourrait faire ce voyage sans préjudicier aux missions auxquelles il est préalablement obligé.

“ Pour ce qui est de la résidence ordinaire de M. Girouard, je serais d’avis qu’il la fit à Caraquet ; cette mission étant à peu près le centre de celles qui font son partage. C’est pourquoi je lui ai enjoint de s’y transporter cet automne, d’assembler les habitants, de les faire convenir d’une place convenable pour bâtir un presbytère et transporter la chapelle (car j’apprends par mon secrétaire qu’elle est placée à une extrémité de la mission, et que mon prédécesseur, à la réquisition des habitants vous pria, il y a trois ans, de la faire transporter au milieu). M. Girouard est encore chargé de dresser un procès-verbal de la délibération des habitants de Caraquet, des mesures qu’ils prendront pour remplir nos intentions, de la nomination des syndics, etc, et de nous envoyer pendant l’hiver ce procès-verbal afin que nous lui donnions notre sanction.

“ Il hivernera encore à Bonaventure, n’y recevra de dîme qu’à proportion du séjour qu’il fera, traversera ce printemps